

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 juin 2012

L'an deux mil douze et le treize juin convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le dix neuf juin deux mil douze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Présentation de M. Guillaume ROUDY, nouveau directeur du centre social
- Emprunt pour financement des travaux d'aménagement de la RD 72
- Communauté de Communes : délibération pour la Zone de développement éolien
- Communauté de Communes : convention de mandat pour les travaux de voirie 2012
- Acquisition du terrain de M. MONSIEUR
- Demande d'acquisition d'un terrain communal par un administré
- Remblaiement de la carrière par la Sté COSEA
- Questions diverses

L'an 2012, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, GALY Virginie, ONNO Gisèle, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDIN Olivier, BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, KOTSIS Jack

Absent(s) : Absent(s) : Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, MM : BAUDOUIIN Bruno, BESSONNET William, CÔME Philippe

Excusé(s) :

Secrétaire: Mme GALY Virginie

Présentation de Guillaume ROUDY : nouveau directeur du Centre Social

Monsieur le Maire accueille M. Christian MORA, président du Centre Social depuis 1 an et membre depuis 2001, et M. Guillaume RODY, le nouveau directeur, en poste depuis peu.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MORA, qui remercie vivement le conseil pour l'accueil qui est fait.

Il donne un rapide résumé des mois écoulés, avec une période difficile entre le départ de l'ancien directeur et l'arrivée de M. ROUDY, qui coïncide également avec l'entrée de nouvelles communes au sein de la communauté de communes ce qui occasionne également plus d'adhérents au centre social.

L'arrivée de M. ROUDY est l'occasion de modifier certaines missions du Centre Social, notamment au niveau de l'Eté Actif, qui se développe de plus en plus (de plus en plus de demandes d'individuels). Il est envisagé de faire un accueil sur différents sites et non sur un seul comme précédemment, et mettre en avant « les individuels » plutôt que « les collectifs ».

La parole est ensuite donnée à M. ROUDY, qui se présente. Il est originaire de Charente Maritime, a travaillé en Gironde, il arrive avec une quinzaine d'années d'expérience dans le domaine de l'animation. Il a également été référent auprès des 12 – 25 ans dans une MJC de Mérignac en Gironde, et directeur d'un Centre de loisirs.

Il souhaite reprendre et revoir :

- Contrat de projet CAF qui va jusqu'en 2014
- Les liens intercommunaux
- La vie associative : accompagnement des associations
- Intergénérationnel et aide aux parents.

Le Centre social est un outil d'écoute, de récolte de données, pour un travail en commun et de manière collective autour de discussions et d'échanges.

Le projet est de mettre à plat toutes les fonctions du centre social, de voir ensuite quels fonctions et quels moyens peuvent être mis au service de tous, et notamment mettre en adéquation les projets des communes avec le Centre Social, mais aussi de la communauté de communes et des éventuels intervenants.

Le compte rendu de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité

CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal de sécuriser et d'aménager la RD 72, il y a lieu de faire un emprunt pour assurer une partie du financement des travaux.

Il invite l'assemblée à examiner les différentes propositions faites et demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de contracter un emprunt et accepte l'offre faite par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest selon les conditions "Cite Gestion Profil" dont les conditions sont les suivantes :

Montant : 105 000 euros

Objet : Mise en sécurité et aménagement de la RD 72

Durée : 12 ans

Taux : taux fixe apparent de 3,9453%

Périodicité : annuelle

Amortissement : échéances constantes

Commission d'engagement : 0,15% du montant du prêt soit 157,50 euros

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

CONTRACTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal de sécuriser et d'aménager la RD 72, il y a lieu de faire un emprunt pour assurer une partie du financement des travaux.

Il invite l'assemblée à examiner les différentes propositions faites et demande aux membres

présents de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de contracter un emprunt et accepte l'offre faite par le Crédit Agricole Charente Périgord selon les conditions "Prêt annuités réduites" dont les conditions sont les suivantes :

Montant : 105 000 euros

Objet : Mise en sécurité et aménagement de la RD 72

Durée : 12 ans

Taux : taux fixe apparent de 3,88%

Périodicité : annuelle avec une première échéance au 15/01/2013

Amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 105 euros

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

APPROBATION DE LA CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

VU la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et introduisant notamment le principe de création de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), dans lesquelles l'obligation d'achat de l'électricité à un tarif garanti est mise en place, favorisant ainsi le développement des énergies renouvelables à travers les installations éoliennes,

VU la circulaire du 19 juin 2006 du ministère de l'industrie et du ministère de l'écologie définissant les dispositions relatives à la création des Zones de Développement de l'Eolien terrestre,

VU la loi du 12 juillet 2010 (Loi Grenelle 2) fixant les nouvelles conditions à prendre dans les démarches de ZDE et la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement du 25 Octobre 2011 définissant les dispositions complémentaires relatives à la création des Zones de Développement de l'éolien terrestre,

Considérant les capacités de développement de l'énergie éolienne sur le territoire et par conséquent les projets qui sont amenés à s'y développer,

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune, et de définir des zones géographiques susceptibles d'accueillir les parcs éoliens à l'échelle des Communautés de Communes Charante-Boême-Charraud, Vallée de l'Echelle et Horte et Lavalette (commune de Fouquebrune),

Considérant que la création de ZDE est subordonnée à l'existence d'une volonté commune des collectivités concernées, et que dans ce cadre la commune doit se positionner ;

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des résultats de l'étude menée sur le territoire des trois Communautés de Communes et émet un avis favorable à la création de zone de développement de l'éolien sur les territoires communautaires conformément à la carte jointe en annexe

CONVENTION DE MANDAT POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2012

Monsieur le Maire rappelle les compétences de la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud en matière de voirie communale.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements liés à des travaux de voirie entre la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud et la commune de Trois-Palis pour l'année 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Charge Monsieur le Maire d'établir une convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux aménagements liés à des travaux de voirie entre la Communauté de Communes et la commune de Trois-Palis pour l'année 2012 pour un montant maximal de 26 000 euros.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir

ACQUISITION DE TERRAIN APPARTENANT A M. MONSIEUR

Monsieur le Maire explique aux membres présents que pour permettre un aménagement du Bourg et notamment de la place de l'église et d'augmenter la visibilité dans le virage, il serait souhaitable d'acquérir une partie du terrain jouxtant l'église.

Ce terrain cadastré AD 55 appartient à M. MONSIEUR Michel, qui est d'accord pour céder une partie de ce terrain, sous réserve que les aménagements futurs ne cachent pas sa façade, et sous réserve de la reconstruction de son mur qui doit être déplacé.

Il est décidé de faire appel au CAUE pour une étude d'aménagement.

Il faut donc attendre le résultat de l'étude et la proposition qui sera faite par le CAUE.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de déterminer le prix de vente de ce terrain et de faire une proposition à Monsieur MONSIEUR,

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un administré qui souhaiterait se porter acquéreur d'une partie du terrain cadastré B 548 et appartenant à la Commune, pour y mettre des animaux. Il souhaiterait en acheter environ 3000 m².

Le Conseil municipal, pour différentes raisons, ne souhaite pas vendre, mais plutôt lui louer à hauteur de 50 euros par an.

Un contrat de location sera établi en ce sens.

Remblaiement de la carrière par la Sté COSEA

Monsieur le Maire explique que pour aménager correctement le terrain situé dans le bourg et appartenant à la commune, il faudrait plus de 15 000 euros.

La Sté COSEA chargée des travaux de la future ligne LGV, pourrait mettre gracieusement à disposition de la commune environ 2 000 m³ de terre.

Il faut donc réfléchir à un aménagement cohérent de cette parcelle, pour qu'ils puissent déposer la terre dans le courant du mois de septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Desmoulins propose ses services pour mettre à jour le site Internet de la commune.
- Aménagement de la Salle sous la Mairie : Les devis demandés sont arrivés et le choix des entreprises est fait. Le carrelage ne sera pas fait en même temps que les autres travaux, car cela dépasserait l'enveloppe budgétaire prévue lors du vote du BP.
- Voie douce en Val de Charente : M. Fontaine propose d'échanger le chemin rural contre la parcelle nécessaire à l'élargissement de la voie en bord de Charente.
- Le prochain conseil aura lieu le 11 septembre 2012.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 20.
